Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 033-439504960-20260925-2026092509-DE

Arcachon expansion
TOURISME-CONGRÈS-ANIMATION-CULTURE-COMMERCE

BASSIN D'ARCACHON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Vendredi 25 septembre 2026

ETAIENT PRESENTS :
Mr. LUMMEAUX (1er Vice-président),
MME MARESCOT (3ème Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, DZIURA, MIQUEL, LONG MAROVELLI.

Messieurs FANARA, GHYSELS, MONS, PUJOL, TREUIL, MARTINERIE, TOURDIAS, SCAPPAZZONI.

Pouvoir :
Monsieur RUIZ a donné POUVOIR à Monsieur TOURDIAS

A titre consultatif :
Madame DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Madame MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.

ETAIENT EXCUSES :
Monsieur FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mesdames BORDEDEBAT, MAUPILE, FOULON, THE
Messieurs RUIZ, SEGURA, NONI, DELEPAUX,

A titre consultatif :
Monsieur MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Monsieur LASSALLE responsable du Service de Gestion Comptable
Monsieur DISSAUX, Directeur Culture.
Madame DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

Date de convocation : 18/09/2026

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 033-439504960-20260925-2026092509-DE

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2026092509 : PARTENARIAT SOIREE MAURESQUE

Partenariat Soirée Mauresque :

Arcachon Expansion organise le vendredi 11 septembre, sa traditionnelle « Soirée Mauresque ».
Lors de cet évènement, un pique-nique concert sera proposé au public suivi d'une soirée dansante avec un DJ.

La société du Casino d'Arcachon est un acteur local engagé dans l'animation et la programmation culturelle de la ville d'Arcachon.
A ce titre, il propose son partenariat pour l'organisation de cette manifestation.

Une convention de partenariat est par conséquent conclue entre Arcachon Expansion et la société du Casino d'Arcachon afin de déterminer les obligations de chacune des parties dans la mise en place de la « Soirée Mauresque ».

La société du Casino d'Arcachon s'engage à verser à Arcachon Expansion la somme de 20 000 € HT correspondant aux frais afférents à l'organisation du concert de cette soirée.

Dans ces conditions, je vous remercie, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

Cette délibération n'appelant aucune observation, **B. LUMMEAUX**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **APPROUVER le partenariat avec la Société du Casino d'Arcachon.**
- **AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**
- **AUTORISER la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°9 concernant le partenariat soirée Mauresque.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le vendredi 25 septembre 2026
Bernard LUMMEAUX
1er Vice -Président de la Régie Arcachon Expansion

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 033-439504960-20260925-2026092509-DE

Arcachon expansion
TOURISME-CONGRÈS-ANIMATION-CULTURE-COMMERCE

BASSIN

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Régie ARCACHON EXPANSION, domiciliée Esplanade Georges Pompidou – BP 151 - 33120 ARCACHON, représentée par sa Directrice Générale en exercice, Madame Frédérique DUGENY, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 28 avril 2026.

Ci-après dénommée "ARCACHON EXPANSION"

D'UNE PART,

ET :
Société du Casino d'Arcachon, domiciliée 163 boulevard de la Plage – BP 39 – 33120 Arcachon, représenté par sa Directrice Générale Déléguée, Madame Marion FOLLIN,

Ci-après dénommée « LE CASINO D'ARCACHON »

D'AUTRE PART.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Contexte et objet de la convention

L'attractivité touristique de la Ville d'Arcachon, élément majeur de sa richesse économique, justifie le développement d'animations sportives, culturelles et de divertissement qui favorisent la découverte de la station balnéaire par un public toujours plus nombreux.

Dans ce cadre, ARCACHON EXPANSION organise le vendredi 11 septembre 2026, une manifestation « Soirée au Mauresque ». Lors de cet évènement, les participants sont invités à apporter leur pique-nique. Des artistes seront en déambulation autour des tables et iront à la rencontre du public, suivie d'une soirée dansante avec un DJ. Le service animation se charge de l'installation des tables et de la décoration du site.

LE CASINO D'ARCACHON est un acteur local engagé dans l'animation et la programmation culturelle de la Ville d'Arcachon et à ce titre, propose son partenariat pour l'organisation de cette manifestation.

NF

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 033-439504960-20260925-2026092509-DE

Une convention de partenariat est par conséquent conclue entre ARCACHON EXPANSION et LE CASINO D'ARCACHON afin de déterminer l'étendue des missions relevant de chacune des parties dans la mise en place de la « Soirée au Mauresque ».

En cas de modification substantielle de son contenu et en commun accord entre les partenaires, un avenant à la présente convention serait conclu afin de revoir le partage des coûts supplémentaires entre les partenaires.

Article 2 : Nature juridique de la présente convention

La présente convention entend fixer le cadre des relations de partenariat entre ARCACHON EXPANSION et LE CASINO D'ARCACHON, en identifiant les engagements et les limites de la responsabilité de chacune des parties.
Les effets de cette convention sont circonscrits aux phases de préparation administrative et technique, et de déroulement matériel de la manifestation dénommée « Soirée au Mauresque ».

Article 3 : Engagements d'Arcachon Expansion

Arcachon Expansion est le Propriétaire Concepteur-Producteur-Organisateur de l'événement « Soirée au Mauresque ».

Arcachon Expansion s'engage à :

- Assurer l'organisation générale de la manifestation, à ses frais et risques,
- Constituer une équipe dédiée à la bonne organisation de l'événement dans les phases d'organisation en amont et sur site le jour de l'évènement (Communication/Administration/ Gestion juridique et comptable, Logistique, commercialisation, exploitation),
- Assurer la communication et la promotion de l'événement en y faisant apparaître le logo du Casino d'Arcachon.

Article 4 : Engagements du Casino d'Arcachon

LE CASINO D'ARCACHON s'engage à verser la participation financière de VINGT MILLE EUROS HORS TAXES (20 000€ HT) à ARCACHON EXPANSION correspondant aux frais afférents à l'organisation des animations musicales (cachet artistes et sonorisation) qui se tiendra dans le cadre de cette manifestation.

Article 5 : Modalités de participations financières

Le financement apporté par LE CASINO D'ARCACHON tel que mentionné à l'article 4 ci-dessus prend la forme d'un apport financier direct.

ARCACHON EXPANSION émettra dès signature de la présente convention un titre de recettes.

Le paiement sera effectué par LE CASINO D'ARCACHON auprès du SGC BELIN BELIET dès réception de celui-ci.

LE CASINO D'ARCACHON verse sa participation financière avant le début de l'événement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 033-439504960-20260925-2026092509-DE

Article 6 : Collaboration réciproque

Les Parties s'engagent à collaborer de bonne foi, de manière étroite et permanente, afin d'assurer la bonne organisation de l'évènement

Article 7 : Annulation

En cas de force majeure (au sens de l'article 1218 du code civil) , si l'évènement est annulé et si aucun report ne peut être effectué, les frais engagés au moment de l'annulation, seront partagés au prorata des dépenses engagées entre ARCACHON EXPANSION et LE CASINO D'ARCACHON.

En cas d'annulation de la manifestation par Arcachon Expansion, pour une raison autre que le cas de force majeure, et dans l'hypothèse où aucune proposition de report de la manifestation ne pouvait être envisagée, Arcachon Expansion sera redevable au CASINO D'ARCACHON des frais dont il ne serait pas facturé pour les prestations liées à l'organisation du concert (cachets artistes et sonorisation).

Pour toute annulation et quel qu'en soit le motif, les coûts engagés seront justifiés sur présentation de factures acquittées et/ou d'un état détaillé des frais engagés.

Article 8 : Durée de la présente convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et s'achèvera après exécution complète des obligations des parties

Elle n'est pas tacitement reconductible.

Article 9 : Avenants

En cas de besoin, ARCACHON EXPANSION et LE CASINO D'ARCACHON pourront convenir de modifier la présente convention par voie d'avenant.

Article 10 : Contentieux

En cas de litige, ARCACHON EXPANSION et LE CASINO D'ARCACHON privilégieront la recherche d'une solution amiable. Toutes les modifications et significations seront réputées régulièrement faites aux domiciles élus ou mentionnés en tête des présentes.

Article 11 – Protection des données à caractère personnel

Les Parties s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 033-439504960-20260925-2026092509-DE

Chaque Partie demeure responsable des traitements de données à caractère personnel qu'elle met en œuvre dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Dans l'hypothèse où les Parties seraient amenées à échanger des données à caractère personnel nécessaires à l'organisation de la manifestation, elles s'engagent à n'utiliser ces données que pour les besoins strictement liés à l'exécution de la présente convention, à en assurer la confidentialité et à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'en garantir la sécurité.

Chaque Partie garantit aux personnes concernées l'exercice de leurs droits conformément à la réglementation applicable.

Article 12 : Enregistrement

La présente convention est dispensée de formalité d'enregistrement.

Fait à Arcachon, en 2 exemplaires originaux le 6 août 2026.

Pour ARCACHON EXPANSION

Frédérique DUGENY
Directrice Générale

Pour le CASINO d'ARCACHON

Marion FOLLIN
Directrice Générale Déléguée